



Sommaire

1. **Présentation du Fonds pour l'Initiative des Jeunes**.....2

2. **Projet**3

3. **Mise en œuvre** 4

4. **Modalités**..... 5

5. **Rôle de l'accompagnateur**..... 7

6. **Annexe : Réseau d'appui**.....

7. **Annexes : Fiche d'évaluation**.....

8. **Annexes : Fiche projet**.....



Le Secrétariat d'état à la Jeunesse et à la Vie Associative accorde une importance toute particulière aux initiatives des jeunes.

On entend par initiatives, **tout projet ou action réalisé à partir d'objectifs déterminés, dans un temps donné et sur un territoire délimité.**

L'objectif commun dans la mise en œuvre d'un projet ou d'une action serait de **susciter, soutenir, développer et faire connaître la capacité d'initiative des jeunes.**

A l'instar du « Défi Jeunes » mis en place par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1987 qui s'adresse particulièrement aux jeunes de 18 à 30 ans, *la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Sous-Préfet à la Ville, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse, la Mutualité Sociale Agricole et en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement 84, proposent pour les jeunes de 12 à 25 ans le :*

Fonds pour l'Initiative des Jeunes

Qu'est-ce que le F.I.J. ?

- Un dispositif **tout public** offrant un soutien à l'initiative, par **un accompagnement, une formation, une aide financière ou une offre de services,**
- Il a pour objectif, entre autre, de **favoriser l'insertion sociale et professionnelle** par un passage à l'acte réussi, **quelles que soient les potentialités initiales des jeunes,**
- Il tente d'amener les jeunes à découvrir **leurs capacités et leurs compétences** à travers l'élaboration d'un **projet dynamique,**
- Il donne également **l'opportunité** aux jeunes, notamment lorsqu'ils sont socialement marginalisés, **d'être reconnus par leur environnement** pour ce qu'ils ont effectivement mis en œuvre dans le cadre de ce dispositif,
- Il favorise une prise de conscience de l'environnement socio-économique et des règles qui le régissent à travers l'ouverture nécessaire sur le monde professionnel, la recherche de parrainage...,
- Il amène le monde économique à s'impliquer de façon concrète dans le soutien à l'initiative des jeunes...



Le **Fonds pour l'Initiative des Jeunes** est un dispositif qui s'adresse aux **jeunes de 12 à 25 ans** ayant un **projet** bien précis (seul ou à plusieurs) et sollicitant, afin de mener à bien ce projet, une aide technique, pédagogique ou financière.

Le **Fonds pour l'Initiative des Jeunes** est destiné à **favoriser la prise de responsabilité et l'engagement dans une action**. Qu'il s'agisse de projets qui participent à la vie locale, à l'intérêt général, favorisant la découverte et la mobilité, l'emploi dans l'animation et les loisirs, l'insertion sociale ou qu'il s'agisse de projets sportifs ou culturels, **l'objectif est de privilégier une relation contractuelle dans laquelle les jeunes sont écoutés, valorisés et responsabilisés**.

Les objectifs

- ✓ Provoquer la **rencontre** (ou réconciliation) entre les jeunes et les associations ou structures de la cité,
- ✓ Susciter le **rapprochement** de partenaires autour de projets locaux conçus avec la **participation active des jeunes**,
- ✓ Placer les associations et partenaires en position d'**accompagnateurs de projets**, conseillers-formateurs,
- ✓ Re-qualifier l'association comme le cadre permettant la **réalisation d'actions nouvelles** (plutôt qu'une structure productrice d'activités peu ou pas suivies par les 12-25 ans),
- ✓ Favoriser les **projets « citoyens »** en usant de la complémentarité au Défi Jeunes.

Les formes et conditions

- ✓ Un **réseau d'appui** : il s'agit de personnes (animateurs, responsables de structures) qui s'engagent :
 - à contribuer à la mise en forme des projets,
 - à aider les jeunes à réunir les conditions de faisabilité (formation, logistique, locaux),
 - à accompagner et garantir les réalisations,
- ✓ Le passage par un membre du réseau d'appui est obligatoire ; ce dernier accompagne les jeunes candidats devant un **comité de validation**,
- ✓ Un lieu, la **centrale des projets**, où tous les renseignements sont donnés, les candidatures regroupées, qui oriente sur le réseau d'appui, œuvre à la promotion et à la médiatisation des projets et assure la gestion des fonds,
- ✓ Un **comité départemental (ou local)** pour l'initiative des jeunes composé des représentants d'élus, d'organismes, de la DDCS ou d'associations.



Procédure et financement

- ✓ Le(s) jeune(s) retire(nt) une fiche auprès d'une structure d'accueil et d'information.
- ✓ Il contacte, selon son choix, une des structures d'accompagnement dont il a la liste (cf Réseau d'appui), qui lui propose un de ses accompagnateurs ou l'oriente vers une autre structure en cas d'indisponibilité.
- ✓ Le jeune prépare son projet avec son accompagnateur. Une fois le projet finalisé, le Comité de validation le convoquera pour une présentation.
- ✓ Une réponse lui est donnée immédiatement. Il existe alors plusieurs cas de figure :
 - un rejet du dossier,
 - une demande d'informations complémentaires,
 - une décision d'attribution de l'aide dont le montant est précisé.
- ✓ Lorsqu'une aide financière est accordée, le jeune signe un engagement sur l'honneur. Sans ce document signé, l'aide financière ne pourra lui être versée.
- ✓ Lorsque le projet est réalisé, le jeune effectue un compte-rendu (plusieurs formes possibles, cf. Fiche d'évaluation en annexe), signé par son accompagnateur et complété par d'éventuelles observations.



1. Les priorités

- ✓ favoriser les **projets collectifs** qui s'inscrivent dans la **durée**,
- ✓ encourager les **projets de solidarité et d'intérêt général**,
- ✓ intervenir plus fortement sur les **zones concernées par la politique de la ville**,
- ✓ soutenir **les jeunes les plus en difficulté**.

2. Les critères de recevabilité

- ✓ **l'âge** : tous les jeunes de 12 à 25 ans révolus peuvent déposer un projet à titre individuel ou collectif,
- ✓ **le délai** : le dossier devra être déposé au moins un mois avant la réalisation du projet, sauf exception justifiée,
- ✓ **le dossier** : transmission de l'imprimé correctement rempli auquel est joint le visa de l'accompagnateur,
- ✓ **habiter dans le territoire concerné**.

2. Les critères d'instruction

❖ Critères généraux

- ✓ **la motivation** : le jury appréciera les motivations et les efforts personnels et collectifs déployés pour mener à bien le projet,
- ✓ **l'originalité et l'innovation** : le jury appréciera le caractère original ou innovant du projet au regard du domaine de rattachement et de l'environnement local ou international,
- ✓ **la participation à la vie locale** : le projet devra être rattaché à son environnement social (connaissance du milieu, intégration par des projets d'animation à caractère social, culturel ou sportif, ateliers de jeunes, associations de jeunes),
- ✓ **l'ouverture sur les autres** : projets intergénérationnels, projets de découverte d'autres cultures....,

La valeur éducative et pédagogique de l'opération tient au respect de ces critères généraux qui sont toutefois modulables selon la situation sociale et personnelle des jeunes, mais qui ne doivent pas cependant permettre la complaisance.

❖ Cas particuliers

- ✓ **Défi Jeunes** : l'orientation des projets vers le dispositif « Défi Jeunes » peut se faire si le projet correspond aux critères du Défi (se renseigner auprès de Catherine BENARD, Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Vaucluse),
- ✓ **Relations internationales** : les projets ayant un caractère international et prévoyant un échange relèvent d'autres programmes (voir site Internet DDCCS).



Modalités

- ✓ **Création d'une association** : le projet sera recevable si :
 - il s'agit d'une aide au démarrage à la mise en place d'un projet précis,
 - il s'agit d'une association non déjà constituée (ou venant d'être créée pour le projet),
 - les jeunes sont réellement à la base du projet.

- ❖ Cas de refus
 - ✓ **Liés directement au projet**
Sont exclus :
 - les études et travaux de recherche théorique ainsi que les activités proprement scolaires,
 - les projets de simple consommation où la participation réelle des jeunes apparaît insuffisante au regard de leurs capacités,
 - les projets associatifs ou municipaux « déguisés », critère d'examen apprécié en fonction des missions et activités habituelles de la structure considérée,
 - la simple participation des jeunes à une compétition organisée par une structure (droits d'inscription...),
 - les projets consistant en la participation à une activité ou une manifestation organisée par une structure,
 - les séjours linguistiques,
 - les projets nés dans un cadre scolaire ou en liaison avec les programmes sauf si :
 - ils se déroulent en dehors du temps scolaire,
 - ils ne concernent pas une classe ou plusieurs classes en bloc,
 - il y a une réelle participation des jeunes,
 - ils ne sont pas dans une obligation de scolarité,
 - les enseignants sont absents ou présents à titre bénévole,
 - les stages d'insertion sociale et professionnelle,
 - les formations (BAFA, permis de conduire, brevets d'Etat,...) sauf si cette formation a pour cadre un projet d'insertion sociale précis et si un accompagnateur se porte garant, avec un avis très circonstancié,
 - les projets de vacances organisés, où les jeunes se situent essentiellement dans une attitude de consommation, même si les jeunes ont fait l'objet en amont d'un travail d'autonomisation,
 - les projets émanant de mouvements de jeunes (scouts...). Les projets mis en place sous l'égide d'une association (ex : les camps) seront refusés.
 - Les projets se déroulant à l'étranger.

 - ✓ **Liés aux modalités de montage du dossier**
 - tout dossier incomplet sera rejeté,
 - un budget non réaliste ou déséquilibré (pas de participation des jeunes, ni d'apport d'autres structures, ni d'autofinancement, demande utopiste d'aide) entraînera le rejet du dossier. Il est nécessaire d'avoir des apports financiers ou en nature autres que ceux du FIJ.
 - tout dossier non parvenu au moins un mois avant le début du projet sera rejeté (sauf exception justifiée).



Rôle de l'accompagnateur

L'accompagnateur des jeunes dans le cadre du dispositif « Fonds pour l'Initiative des Jeunes », est une personne qui s'engage à aider les jeunes pour mener à bien leur projet. Cette personne est souvent un animateur ou un responsable de structure.

L'accompagnateur intervient à deux niveaux :

✓ **L'élaboration du projet : aide, conseil, suivi**

- L'accompagnateur aidera les jeunes à élaborer leur projet et à constituer leur dossier,
- Il acceptera de recevoir les jeunes qui le sollicitent, même si ces jeunes ne font pas partie de son public habituel,
- Il veillera à ce que les projets soient réalistes et réalisables en fonction des capacités et des moyens de ces jeunes, et vérifiera que ces jeunes effectuent eux-mêmes les démarches nécessaires au projet,
- Il aidera les jeunes à constituer leur budget dans des limites « raisonnables » et fera en sorte que la somme demandée par le jeune soit réaliste et non pas exagérée et surévaluée,
- Il incitera les jeunes à rechercher des partenaires,
- Si le projet nécessite des conseils techniques, il dirigera le jeune vers des personnes ressources compétentes, il vérifiera que le jeune a bien pris toutes les précautions nécessaires à la réalisation de son projet : contraction d'une assurance, réservations à faire en temps voulu, déclarations diverses...,
- Il incitera le jeune à répondre aux demandes d'informations complémentaires qui pourraient lui être faites par le jury.

✓ **La réalisation du dossier et le bilan**

La réalisation du projet incombe aux jeunes qui opèreront dans une démarche d'autonomie et de responsabilisation.

En cas de problème, l'accompagnateur restera le référent des jeunes.

A l'issue du projet, l'accompagnateur veillera à ce que les jeunes effectuent leur compte rendu. Il pourra se référer à la fiche jointe en annexe pour effectuer d'éventuelles observations.



Le « **réseau d'appui** » a été mis en place pour fournir le maximum de renseignements aux jeunes sur le dispositif : « **Fonds pour l'Initiative des Jeunes** ». Il est coordonné et animé par la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale** et la **Ligue de l'Enseignement 84**.

Le jeune porteur du projet doit prendre contact avec l'organisme de son choix parmi la liste énumérée ci-après :

Réseau actualisé au 02/11/2010

LISTE DES ACCOMPAGNATEURS

Secteur Monts de Vaucluse / Lubéron

Jean-Louis GAUTHIER	Service Enfance Jeunesse Mairie d'Apt 84400 APT	Tél : 04 90 74 48 08
Caroline CHIKAOUI	Maison de jeunes et Culture Boulevard National 84400 APT	Tél : 04 90 04 88 80 Fax : 04 90 04 76 71 pj-micapt@wanadoo.fr
Alain HUGUES Christine RISUENO	Le Kiosque 79, rue Sonnerie 84300 CAVAILLON	Tél : 04 90 71 96 06 jeunesse@ville-cavaillon.fr
Stéphane SOLER	SMAC « LA GARE » Place du Marché 84660 COUSTELLET	Tél : 04 90 76 84 36 Fax : 04 90 76 86 76 stephane@aveclagare.org
Olivier DELAYE	Rue du Parc 84240 LA TOUR D'AIGUES	Tél. : 04 90 07 23 00 Fax : 04 90 07 23 04
Aïda MIRAS LUCAS	Accueil Jeunes City Biou Mairie du Thor 84250 LE THOR	Tél : 04 90 02 12 98 Fax : 04 90 33 77 75/04 90 02 32 41 citybiou@yahoo.fr
François LISCIANDRA	Service Enfance jeunesse Mairie de l'Isle sur Sorgues 330, cours Emile Zola 84800 L'ISLE SUR SORGUE	Tél : 04 90 38 77 60/ 06 63 45 15 37 Fax : 04 90 38 77 65 Pij.isle84@yahoo.fr
Grégory CLAUSSE	Centre Social Lou Pasquié Place du Pasquier 84220 ROUSSILLON	Tél : 04 90 05 71 04 Fax : 04 90 05 74 96 Centre.social.lou.pasquie@wanadoo.fr

Secteur Grand Avignon

	BIJ Le Pontet 84130 LE PONTET	Tél : 04 90 03 09 58 Fax : 04 90 03 09 59 bij.pontet@wanadoo.fr
	BIJ Avignon Espace Info Jeunes 102, rue Carreterie 84000 AVIGNON	Tél : 04 90 14 04 05 Fax : 04 90 27 02 90 espace.infojeunes@mairie-avignon.com
René LEGROUX	Accueil Jeunes « La Kyrielle » Centre Social d'Orel 1, rue Pierre Brosselette 84000 AVIGNON	Tél : 04 90 89 53 73 Fax : 04 90 88 34 04 grangedorel@wanadoo.fr
Lucien FOUAL	Accueil Jeunes « HAKA » 3 avenue François Mauriac 84000 AVIGNON	Tél : 04 90 87 78 76 Fax : 04 90 87 81 21 Fenetre84@yahoo.fr
Faustine DEVILLE	Ligue de l'Enseignement de Vaucluse 5, rue Adrien Marcel 84000 AVIGNON	Tél : 04 90 13 38 05 Fax : 04 90 13 38 01 educationculture@laligue84.org
Catherine BENARD	DDCS – Préfecture de Vaucluse 28 Bd Limbert 84097 AVIGNON	Tél : 04 88 17 86 62 Fax : 04 88 17 86 97 catherine.benard@vaucluse.gouv.fr
Jean-Marc GUILLAUME Sandrine CHAZE	Centre Social l'Espélido Salle des Broquetons 6 bis, place Alain charretier 84140 MONTFAVET	Tél : 04 90 32 45 65 Fax : 04 90 32 14 50 espelido@wanadoo.fr
Virginie FAURE	Accueil jeunes municipal « oxygeun » Avenue du 8 mai 1945 84310 MORIERES LES AVIGNON	Tél : 04 90 83 87 12 / 06 23 90 42 03 Fax : 04 90 33 42 28 v-faure@morieres.fr
Grégory BASSOUL	Accueil jeunes municipal 100 avenue de Fonsombrone 84320 ENTRAIGUES S/SORGUES	Tél : 04 90 87 62 42 / 06 17 11 28 55 Fax : 04 90 83 65 18 Localjeune.entraigues@wanadoo.fr

Secteur Carpentras / Ventoux

Gilles ETIENNE	MJC Carpentras Rue Mercière 84200 CARPENTRAS	Tél : 04 90 63 04 55 Fax : 04 90 60 66 71 Gillesetienne2002@yahoo.fr
Jamel EL GOUILLE	Club Jeunes Route de St Pierre de Vassols 84380 MAZAN	Tél : 04 90 69 70 19 Fax : 04 90 69 66 58 mairie.mazan@wanadoo.fr
Dramane DIAO	Club Jeunes Avenue Jules Mazen 84110 VAISON LA ROMAINE	Tél : 04 90 28 87 39 / 06 68 15 29 56 Fax : 04 90 28 87 40 jeunessesport@vaison-la-romaine.com
Sébastien POUDEVIGNE	Espace Jeunesse municipal Avenue Font de Luna 84210 PERNES LES FONTAINES	Tél : 04 90 66 52 44/04 90 66 66 94 Fax : espace-jeunesse-pernes@wanadoo.fr Pij.pernes@laposte.net
Marie BOSC	Accueil Jeunes municipal Quartier Ste Croix 84260 SARRIANS	Tél : 04 90 12 21 17 / 06 07 95 89 21 Clubjeunes.sarians@yahoo.fr

Secteur Nord Vaucluse

	BIJ Valréas/Centre social AGC 24, place Cardinal Maury 84600 VALREAS	Tél : 04 90 35 24 27 Fax : 04 90 35 38 40 bijvalreas@wanadoo.fr
Alissia LE TOQUIN	Accueil Jeunes municipal place du château d'eau 84370 BEDARRIDES	Tél : 01 90 33 03 90 Fax : 04 90 33 03 90 caioula@hotmail.fr
Franck DELCOUR	CLUB JEUNES KIRIKOU Avenue Emmanuel Vitria Salle RDC 84860 CADEROUSSE	Tél. : 04 90 51 93 92 Fax : 04 90 51 93 92 franck.delcour@mouvement-rural.org
Abdelatif BARQI	Accueil Jeunes municipal « AJC » Quartier des Combes Stade R. Roussière 84850 CAMARET S/AIGUES	Tél : 04 90 12 38 72 Fax : 04 90 37 72 33 clubadoscamaret@yahoo.fr pjcamaret@hotmail.com
	Accueil Jeunes Associatif Ancienne Gare 84150 VIOLES	Tél : 04 90 70 98 46 Fax : Jeunes84150@aol.com Jeunes-de-violes@wanadoo.fr



Réseau d'appui

LISTE DES EXPERTS

En cours d'actualisation

GRAPH - ALBUM JEUNESSE

Julien DIAGO	ARTISTIC KOMANDO 533 B, chemin de la Réale 84460 CHEVAL BLANC	P : 06 23 14 27 92 juliendiago@hotmail.fr
Hélène DELBART	CRILJ VAUCLUSE Centre Social Lou Tricadou 5, rue du Collège 84200 CARPENTRAS	Tél. : 04 90 67 73 20 crilj84@laposte.net helene.delbart@laposte.net

MUSIQUES ACTUELLES

- Notion de scène (mise sur scène de groupes, spectacles musicaux)
- Info sur statuts (intermittents, contrats)
- Mise en réseau (amateurs, nationaux et régionaux, pédagogique et de diffusion)
- Graph, imagerie, infograph, aérograph

Stéphane SOLER	Association AVEC "La Gare" Quai des entreprises 84660 COUSTELLET	Tél : 04 90 76 84 38 Fax : 04 90 76 86 76 stephane@aveclagare.org
Olivier FASSINOTTI Laurent GRANGIER	LE GRENIER A SONS 157, avenue Général de Gaulle 84300 CAVAILLON	Tél : 04 90 06 44 20 olivier@grenier-a-sons.org laurent@grenier-a-sons.org
	AJMI AVIGNON 4, rue Escalier Ste Anne 84000 AVIGNON	Tél : 04 90 86 08 61 Fax : 04 90 86 40 87
Claire GUERIN	Collectif FREESSON/Akwaba	Tél. : 04 90 02 69 81 contact@freesson.com

NOUVELLES TECHNOLOGIES / MULTIMEDIA

Jean-Yves BIRKER	Collectif UTO Les Cadenières 84 800 Lagnes.	
------------------	---	--

	Association AVEC "La Gare" Quai des entreprises 84660 COUSTELLET	Tél : 04 90 76 84 38 Fax : 04 90 76 86 76 multimedia@aveclagare.org
--	--	--



Réseau d'appui

LISTE DES EXPERTS

En cours d'actualisation

ATELIERS RADIO

	RAJE RADIO CAMPUS Université d'AVIGNON 84000 AVIGNON	Tél : 04 90 88 00 09 Fax : 04 90 88 94 71 presidence@raje.fr
--	--	--

CONSEILS ET INFORMATIONS POUR LA CREATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION EMPLOYEUR, FISCALITE

Mireille LARMAGNAT	APROVA 84 Maison IV de Chiffre 26, rue des Teinturiers 84000 AVIGNON	Tél : 04 90 86 87 07 aprova@wanadoo.fr
--------------------	---	--

EDITION

Jérôme DERBES	LUCIE ASSOCIATION Usine Beau Port 84270 VEDENE	Tél : 04 90 03 10 45 lucie.asso@wanadoo.fr
---------------	--	--

EQUITATION / CHEVAL ORGANISATION D'EVENEMENTS SPORTIFS

Philippe VIDAL	DDCS 84 28, Bd Limbert BP 1058 84097 AVIGNON CEDEX 09	philippe.vidal@jeunesse-sports.gouv.fr
----------------	--	--



Réseau d'appui

LISTE DES EXPERTS

En cours d'actualisation

THEATRE, DANSE, CIRQUE, ARTS DE RUE

	LES HIVERNALES La Manutention 4, rue Escalier Ste Anne 84000 AVIGNON	Tél : 04 90 82 33 12 Fax : 04 90 14 00 29 www.hivernales.avignon.com
Marc MENUGE	ECLATS DE SCENE Centre Culturel Itinérant – BP 9 84430 MONDRAGON	Tél : 06 76 61 10 51 Fax
Marie-Claude BILLARD	Maison Jean Vilar 8 rue de Mons 84000 AVIGNON	Tél: 04 90 82 56 64

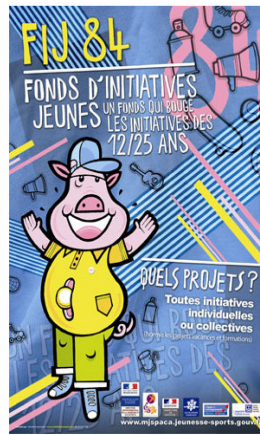
PREVENTION / SANTE

Alain POUILLE	COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE 13, rue de la Pépinière 84000 AVIGNON	Tél : 04 90 81 02 41 Fax : 04 90 81 06 89 codes84@wanadoo.fr
---------------	--	--

FONDS INITIATIVES JEUNES 84

Fiche d'évaluation

TITRE DU PROJET :



NOM DU PORTEUR :

ALORS...TON PROJET?

EVALUATION ACCOMPAGNEE QUI DOIT ETRE ENVOYEE OBLIGATOIREMENT APRES LA REALISATION DU PROJET

Ce projet s'est-il réalisé...

...Aux dates prévues?

- Complètement
- Partiellement
- Ne s'est pas réalisé

- oui
- non
- oui
- non

Pourquoi?.....

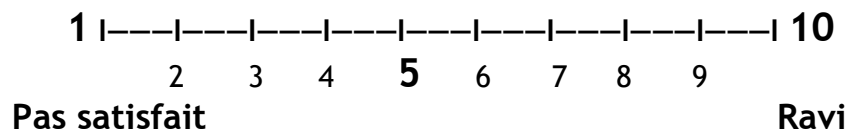
.....
.....

Y a-t-il eu des modifications par rapport au projet initial ?

- Organisation (partenaires)
- Organisation (lieu, temps)
- Implication - motivation (du ou des porteurs du projet)
- Financement
- Autres

Précisions éventuelles:

Es-tu ou êtes-vous satisfait(s) de ce projet?



Comment as-tu ou avez-vous vécu ces 3 étapes du projet?

- | | | | |
|-----------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| ❖ préparation | <input type="checkbox"/> facile | <input type="checkbox"/> moyen | <input type="checkbox"/> difficile |
| ❖ déroulement | <input type="checkbox"/> facile | <input type="checkbox"/> moyen | <input type="checkbox"/> difficile |
| ❖ aboutissement | <input type="checkbox"/> facile | <input type="checkbox"/> moyen | <input type="checkbox"/> difficile |

Précisions éventuelles:

Combien de jeunes ont réellement porté ce projet? (précisions si décalage par rapport à l'initial)

.....

Qui a été concerné par ton projet?

	0 à 10 personnes	10 à 50 personnes	+ de 50 personnes
ENFANTS			
ADOLESCENTS			
ADULTES			
ASSOCIATIONS			
INSTITUTIONS (Conseil Général, mairies, CAF, DDJS, MSA...)			
AUTRES: Qui?.....			

Qu'est-ce que ce projet t'a ou vous a apporté ?

9. découverte de partenaires
10. valorisation de l'image des jeunes
11. expérience dans le montage de projets
12. confirmation d'une passion
13. révélation d'une nouvelle passion
14. confirmation de compétences
15. révélation d'autres compétences
16. Autres

Précisions éventuelles:

.....

Penses-tu ou pensez-vous qu'il puisse y avoir une suite ou un prolongement à ce projet?

3. oui

non

je ne sais pas

Si oui, laquelle?

A l'initiative de qui?

-l'un des porteurs de ce projet

-D'autres jeunes

-Une Association

-Une institution

-Autres

Veux-tu, ou voulez-vous ajouter quelque chose, y compris sur cette évaluation?.....

.....

.....

.....

.....

.....

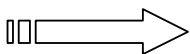
.....

.....

.....

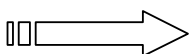
**FICHE D'ÉVALUATION -
Guide**

LES JEUNES



Implication et motivation

- Evaluer l'écart éventuel entre l'implication et la motivation constatées au cours de la préparation du projet et celles existantes dans l'action,
- Evaluer la motivation et l'implication réelles,
- Ont-elles porté sur l'ensemble de l'action ? Si non, pourquoi ?



Capacité à réaliser le Projet

- Evaluer la capacité réelle,
- A-t-elle été égale sur l'ensemble de l'action ? Si non, pourquoi ?

LE PROJET

- Le projet a été réalisé dans les délais prévus :
 - dans son intégralité
 - partiellement → pour quelles raisons ?
 - pas réalisé
- Le projet a-t-il un intérêt réel pour la collectivité ?
- Le projet a-t-il ouvert des perspectives pour les jeunes ? A-t-il provoqué un changement chez les jeunes ?

LE COMPTE RENDU ET LES PROLONGEMENTS

Sous quelle forme est présenté le compte-rendu :

- Dossier
- Exposé
- Soirée diapositives
- Réalisation / diffusion d'une cassette vidéo
- Spectacle
- Concert
- Articles de presse...

Existe-t-il une suite ou un prolongement à ce projet ?

BILAN FINANCIER

L'utilisation de l'aide accordée est-elle justifiée ?